



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitan

de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

le 8 octobre 2026

Objet : signatures proposition de loi constitutionnelle sur les langues régionales

Madame la députée,
Monsieur le député

Une proposition de loi constitutionnelle (n° 3216), *visant à garantir l'usage, la protection et la promotion des langues régionales* au sein de la République, vient d'être déposée à l'Assemblée Nationale¹.

Cette proposition propose de compléter l'article 2 de la Constitution « la langue de la République est le français » par la formule « dans le respect de l'usage, de la promotion et de la protection des langues régionales ».

La FELCO, qui représente les enseignants d'occitan-langue d'oc du service public d'éducation, remercie les initiateurs de cette loi ainsi que ceux et celles d'entre vous qui l'avez signée. Elle sollicite les autres députés de l'espace concerné par l'occitan-langue d'oc (32 départements) – à l'exception des groupes RN et UDR – pour qu'ils apposent également leur signature à ce texte.

Comme l'explique l'exposé des motifs, cette proposition de loi vise à éviter que l'utilisation de l'article 2 ne serve de prétexte – comme cela a été trop souvent constaté – pour exclure les langues régionales de la vie publique. Ce faisant, la France se met en porte-à-faux vis-à-vis de l'opinion internationale en refusant sur son territoire une diversité linguistique qu'elle prône par ailleurs.

Madame la députée, monsieur le député, nous ne doutons pas, si ce n'est déjà fait, que vous voudrez bien signer ce texte. Bien entendu, nous publierons vos réponses sur notre site dans l'espace réservé aux député.es, sénateurs / sénatrices (www.felco-creo.org/category/l-occitan-e-la-vida-publica/deputats-e-senators/).

Nous vous prions d'agréer, madame, monsieur, l'expression de notre considération.

P/O Olivier Pasquetti, président de la FELCO,
Marie-Jeanne Verny, cosecrétaire

¹ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b3216_proposition-loi